

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES

COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	8	8
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 16/12/ 2022		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 16/12 2022		
<u>Objet de la Délibération 2022-12-04</u> Cimetière communal : tarifs 2023		

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi.

Etaient présents : NAVARRE Bernard - VISEE Gérard – FOUQUART Gérard- CAUDRELIER Jean-Luc – GAILLIEZ Noémie-BLANC Véronique – FOLB Céline - MAES Xavier

Etaient absents : LEULLIETTE Béangère, LINGUET Justine- COLLE Stéphane -

Secrétaire de séance : GAILLIEZ Noémie

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée les tarifs des concessions au cimetière appliqués au 01^{er} janvier 2020:

- 115 euros (cent quinze euros) le prix du m² d’une concession cinquantenaire au cimetière soit :
 - o 230 euros (deux cent vingt euros) pour une concession de 2m²
 - o 460 (quatre cent quarante euros) pour une concession de 4m²
- 90 euros (quatre-vingt-dix euros) le prix du scellement d’une urne sur un monument funéraire (sous réserve qu’une autorisation soit accordée par l’administration communale et que le scellement soit opéré sous le contrôle de celle-ci).
- 90 euros la mise en place d’une urne dans le caveau.
- 100 euros (cent euros) le prix d’un emplacement pour une caverne pour une concession cinquantenaire.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil décide de ne pas modifier les tarifs pour l’année 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
pour extrait conforme,

Le Maire,
B. NAVARRE.

Certifié exécutoire par le Maire
A WALLERS-EN-FAGNE, Le 22/12/2022

Publié sur le site internet le : 25/09/2023
Envoyé et reçu en préfecture le : 23/12/2022